

Programme « famille » - Partie I Données de cadrage

Indicateur n° 8 : Capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels (accueil collectif, crèches familiales, crèches parentales, assistants maternels, salariés à domicile, écoles préélémentaires) - places pour 100 enfants de moins de 3 ans

La capacité théorique d'accueil rend compte du nombre de places offertes pour l'accueil des enfants de moins de trois ans par les modes de garde dit « formels ». Cette capacité théorique est rapportée à une demande d'accueil à un instant donné. La demande est définie simplement par le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans. Au 1^{er} janvier 2010, ce nombre s'élève à 2 427 978 enfants pour la France entière.

La capacité d'accueil théorique correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de trois ans en accueil collectif, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile. Elle ne tient donc pas compte de l'usage réel de ces places puisqu'une place peut exister mais ne pas être utilisée. Deux exceptions existent cependant pour lesquelles on ne connaît pas la capacité théorique qui est alors approchée par l'usage : le nombre de places d'accueil par les salariés à domicile est approché par le nombre d'enfants gardés et les places en préélémentaire offertes aux moins de trois ans sont approchées par le nombre d'enfants de deux ans effectivement scolarisés. Au total, la capacité d'accueil théorique ainsi obtenue est de 1 181 542 places au 31 décembre 2009.

France entière	2008		2009	
	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans
Assistants maternels agréés employés directement par des particuliers *	613 880	25,4	656 138	27,0
Accueil en EAJE (collectif, familial, parental et micro-crèche)	349 799	14,5	357 003	14,7
Ecole maternelle	148 906	6,2	123 271	5,1
Salarié à domicile	39 904	1,7	45 130	1,9
Offre totale	1 152 489	47,7	1 181 542	48,7
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2414 114	-	2 427 978	-

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP et INSEE. Champ : France entière. Année des données : 2009 sauf INSEE (1^{er} janvier 2010).

Légende : * pour les assistants maternels, seules les places potentielles pour les enfants de moins de trois ans sont comptabilisées (cf. encadré méthodologique et indicateur de cadrage n°6).

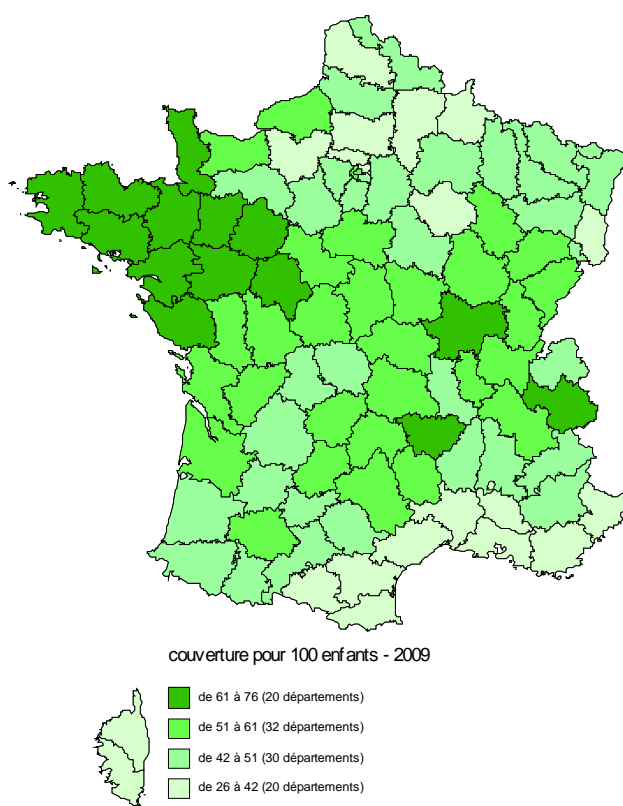
Sur le champ de la France entière, 48,7 places sont offertes par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans. L'accueil proposé par les assistants maternels se révèle prépondérant puisqu'il s'établit à 27 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (soit 1 place offerte sur 2). L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales) les positionne en second contributeur susceptible de couvrir 14,7 enfants sur 100 de moins de trois ans. L'offre réalisée par l'école préélémentaire fait de l'Éducation nationale le troisième contributeur à la valeur globale du taux de couverture en assurant l'accueil d'environ un enfant de moins de 3 ans sur vingt (5,1 enfants de moins de 3 ans sur 100 vont à l'école). Les salariés à domicile ne jouent que marginalement dans le calcul de la capacité théorique d'accueil.

La comparaison des capacités d'accueil théoriques pour 100 enfants de moins de trois ans entre 2008 et 2009 met en évidence une augmentation de la couverture opérée par l'offre d'accueil pour les jeunes enfants avec 48,7 places offertes en 2009 contre 47,7 en 2008. Cette évolution résulte d'une progression de l'offre de garde formelle supérieure à la demande. D'un côté, le nombre de jeunes enfants de moins de trois ans s'est accru de 13 900. De l'autre côté, le nombre de places disponibles pour cette tranche d'âge a progressé de 29 053 sur la même période, passant de 1 152 489 à 1 181 542. En effet, le nombre de places disponibles en établissement d'accueil du jeune enfant s'est accru (+ 7 200) ainsi que le nombre de places potentiellement destinées aux

moins de trois ans chez les assistants maternels (+ 42 300). En revanche, le nombre de places offertes par l'éducation nationale aux enfants de deux ans en école préélémentaire a très sensiblement diminué entre 2008 et 2009 (- 25 600).

En termes de répartition géographique, le potentiel total d'accueil varie de 26 à 76 places pour 100 enfants de moins de trois ans selon les départements de la métropole. Environ 30 % des départements ont un potentiel inférieur à 46, 30 % a un potentiel compris entre 46 et 52, un quart a un potentiel compris entre 53 et 59, et environ 15 % des départements, les mieux dotés, ont un potentiel supérieur ou égal à 60 pour 100 enfants de moins de trois ans.

Répartition géographique de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2009



Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP, INSEE et IRCEM.

Champ : La donnée relative au nombre d'agrément pour les assistants maternels n'étant pas disponible pour chaque département d'outre-mer, la carte porte sur la métropole uniquement.

Le grand Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire et Manche), la partie Est de la Bourgogne, la Savoie et la Haute-Loire ont les capacités d'accueil théorique les plus élevées relativement à la population des moins de 3 ans. En Ile-de-France, c'est Paris et les Hauts-de-Seine qui bénéficient des capacités les plus élevées (respectivement 59 et 58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans). La Corse, le pourtour méditerranéen, l'Eure, les Ardennes, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise disposent des taux de couverture les plus faibles. Au sein des DOM, la capacité d'accueil est moins importante : elle se situe à 19 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ces disparités départementales des capacités d'accueil formel peuvent en partie être expliquées par des facteurs historiques, sociaux ou économiques.

Précisions méthodologiques de l'indicateur n° 8 :

L'observatoire national de la petite enfance, piloté par la CNAF, a établi une méthodologie permettant d'approcher la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans.

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels (qui peuvent également garder des plus âgés), les établissements d'accueil collectif ou familial, les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des plus grands) et l'école maternelle. Ces informations n'étant pas toutes disponibles, la capacité d'accueil théorique est approchée en mobilisant parfois des données sur l'accueil constaté.

C'est un souci de lisibilité de l'indicateur qui a conduit à retenir cette définition simple d'une capacité à un instant donné ne tenant pas compte de l'usage effectif de l'offre à la fois en termes d'accès ou même d'aménagements au cours de la journée. Ainsi, on ne tient pas compte du fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places en établissements préélémentaires, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Dans ce cas, certains enfants peuvent occuper plusieurs places : à l'école le matin et chez l'assistante maternelle l'après-midi.

Pour l'accueil collectif et les crèches familiales, sont repris les agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général. Cette donnée est conforme à la notion de capacité d'accueil théorique. Mais il n'est pas possible de disposer de cette information pour tous les modes de garde formels. Dans ce cas, on approche la capacité d'accueil théorique par le nombre de places effectivement occupées. Ainsi, le nombre de places en classes préélémentaires pour les enfants de moins de 3 ans, le nombre de places auprès de salariés à domicile et le nombre de places au sein des micro-crèches financées par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) correspondent à ceux effectivement observés pour l'année 2009.

Enfin, le nombre de places chez les assistants maternels réservées aux enfants de moins de trois ans n'est pas directement disponible. Il est obtenu en appliquant une clef de répartition sur le nombre de places total offertes par les assistants maternels issu de l'enquête PMI de la DREES. Ce nombre total de places correspond aux agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général pour l'ensemble des assistants maternels en activité et directement employés par des particuliers (une partie des agréments recensés pouvant être le fait de personnes qui se sont en réalité retirées du marché du travail ou d'assistants maternels travaillant en crèches familiales). La clef appliquée à ce nombre de places correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les CAF pour les enfants de moins de trois ans dans le total des cotisations sociales prises en charge par les Caf pour les enfants effectivement gardés par les assistants maternels au 31 décembre 2009. Elle est calculée - pour chaque département - à partir des données de la CNAF disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l'emploi d'un assistant maternel agréé.

Le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau national pour l'année 2009 en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2010 fourni par l'INSEE. La plupart des données utilisées faisant référence à une situation au 31 décembre (agréments PMI, salariés à domicile) ou à la fin de l'année 2009 (le nombre de places à l'école maternelle pour les deux ans est celui de la rentrée 2008 - 2009), il a paru plus cohérent de rapporter l'offre ainsi calculée à un nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2010. Ceci n'est possible qu'au niveau national car cette donnée n'est pas disponible à l'été 2011 par département. Pour la réalisation de la carte, les données INSEE utilisées font donc référence à une situation au 1^{er} janvier 2009.